

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2020

DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 110

présenté par

M. Christophe, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau, Mme de La Raudière,
M. Demilly, Mme Descamps, M. Dunoyer, Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès, M. Herth,
M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen,
Mme Sage, Mme Sanquer, M. Vercamer, M. Warsmann et M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 3 et 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec l'engagement du Gouvernement de préciser dans la loi les dispositions législatives qui feront l'objet d'un report, cet amendement vise à supprimer l'alinéa 3.

Cet alinéa habilite le Gouvernement à reporter par ordonnance l'entrée en vigueur de réformes législatives ou le terme d'expérimentations ou de ratification d'ordonnance, dont la date était fixée au plus tard au 1er janvier 2021